

1. Objet

La présente procédure définit les modalités mises en œuvre par l'APECA pour accueillir, accompagner et, lorsque cela est nécessaire, adapter les conditions de réalisation de ses actions de formation aux personnes en situation de handicap. L'objectif est de garantir l'égalité d'accès à la formation et de favoriser la réussite de tous les participants.

2. Identification des besoins

Lors de l'inscription à une formation, chaque participant est invité à signaler toute situation particulière nécessitant une adaptation de la formation.

Cette information peut être communiquée :

- lors de l'inscription ;
- lors des échanges préparatoires à la formation ;
- à tout moment avant le démarrage de la session.

3. Analyse de la demande

Dès réception d'une demande, la référente handicap de l'APECA prend contact avec le participant afin :

- d'identifier les besoins spécifiques ;
- d'évaluer les possibilités d'adaptation de la formation ;
- de définir les solutions les plus adaptées à la situation.

Chaque situation est étudiée individuellement.

4. Mise en œuvre des adaptations

Selon les besoins identifiés, différentes adaptations peuvent être mises en place :

- adaptation des supports pédagogiques ;
- envoi en amont des supports pédagogiques ;
- adaptation du rythme ou des modalités d'échange ;
- aménagement des modalités d'évaluation ;
- assistance technique lors des formations à distance ;
- choix de locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite lors des formations organisées en présentiel.

L'APECA ne disposant pas de locaux de formation permanents, les salles louées pour les actions réalisées en présentiel sont sélectionnées en veillant à leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR). Les participants peuvent être accompagnés par la personne de leur choix lorsque leur situation le justifie.

5. Mobilisation des partenaires

Lorsque les besoins exprimés nécessitent un accompagnement spécifique, l'APECA peut solliciter les organismes compétents afin d'identifier les solutions adaptées.

6. Suivi

Les adaptations mises en œuvre font l'objet d'un suivi pendant la formation afin de vérifier leur adéquation aux besoins du participant. Si nécessaire, des ajustements complémentaires peuvent être réalisés.